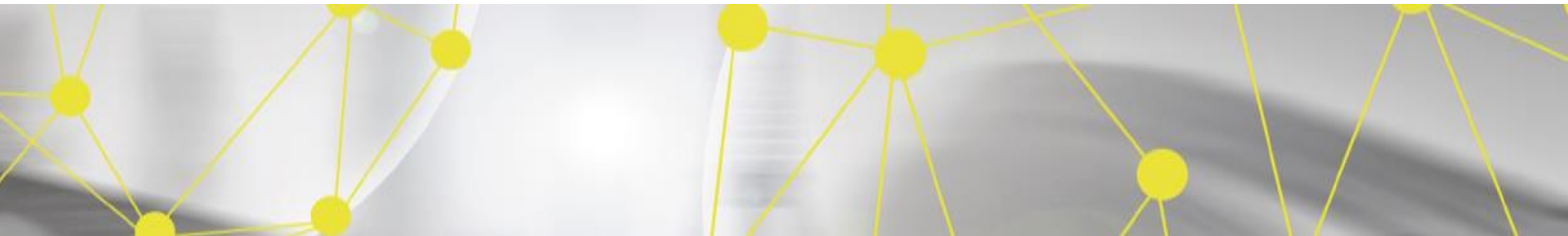


Définir une vision commune pour l'Europe : les conventions européennes



Julia Clavel

Résumé

Le sentiment de défiance de nombreux Européens à l'égard de l'Union européenne rend à la fois nécessaire et difficile toute révision des traités. Il apparaît donc nécessaire de réintégrer les citoyens dans la réflexion sur l'avenir de l'Union, ce qui pourrait être fait par un système de conventions démocratiques. Elles se tiendraient d'abord au niveau national : des dirigeants politiques (nationaux, régionaux, de la majorité, de l'opposition) se réuniraient avec des représentants de la société civile sur la base de contributions de tous les citoyens sur l'ensemble des thématiques concernant l'UE. Une Convention au niveau européen, composée de représentants du Parlement et de la Commission ainsi que des États membres serait ensuite chargée de concevoir un projet commun en s'appuyant sur les positions nationales afin de pouvoir éventuellement réorienter le projet européen sur ces bases nouvelles et partagées.

Face à une défiance croissante à l'égard de l'Union, une réforme de fond est à la fois plus que jamais nécessaire et délicate

Le désintérêt croissant des peuples européens ainsi que le sentiment de désenchantement à l'égard de l'Union européenne (UE) ne peuvent que difficilement être ignorés aujourd'hui. En 2016, 46% des citoyens français se sentaient peu ou pas du tout liés à l'Union européenne en 2016, soit juste un peu moins que la moyenne (47%) européenne. L'une des explications à cette situation vient sans doute de la perception répandue selon laquelle les citoyens n'ont pas voix au chapitre dans le processus de prise de décision européen. La législation européenne est technique ; certaines des institutions européennes manquent de légitimité démocratique ; les débats ne bénéficient que de peu de couverture médiatique. Et pourtant, plus de compétences que jamais ont été transférées à l'UE.

Pour autant, en raison du caractère technocratique et opaque de ces procédures, une nouvelle révision des traités risquerait fortement d'être rejetée par référendum populaire. De plus, face à la crise actuelle de l'UE et la désunion entre ses Etats membres, il serait difficile de parvenir à un traité permettant des évolutions du fond. Pourtant, une révision est nécessaire à moyen et long terme. L'UE est prise au piège dans un entre-deux où son degré d'intégration, particulièrement au plan économique, est bien trop avancé pour que les Etats membres puissent véritablement faire face seuls aux défis actuels, et en même temps pas suffisamment pour être pleinement efficace. Ainsi la zone euro souffre-t-elle de l'intégration totale de la politique monétaire mais du manque de coordination entre les Etats sur les plans budgétaires et structurels, ce qui contribue à réduire l'efficacité des politiques économiques aussi bien nationales que communautaires. Ce constat s'applique particulièrement en situation de crise économique.

Afin de pouvoir faire avancer le projet européen, il importe donc d'élaborer de nouveaux moyens d'impliquer les citoyens

Sur la base de cette analyse – l'impossibilité d'une révision dans le contexte actuel alors qu'elle est plus que jamais nécessaire – de nouveaux outils doivent être conçus pour renforcer la légitimité démocratique de l'UE et encourager le dialogue avec le grand public afin de redonner un élan au projet européen. Non seulement il importe de consulter réellement les citoyens pour recréer de la confiance en leurs institutions,

mais il apparaît aujourd'hui nécessaire de prendre le temps de réfléchir de façon inclusive aux compétences et au futur de l'UE, afin d'avoir une vision claire de là où nous voulons que cette révision des traités nous conduisent.

Pour atteindre cet objectif, un système de conventions nationales européennes pourrait être établi. Il reviendrait au Conseil de l'UE ou au Conseil européen de donner l'élan nécessaire, puisqu'ils rassemblent tous les deux l'ensemble des Etats membres. Ces conventions pourraient s'organiser autour de quatre étapes bien précises.

Pour permettre un débat constructif et inclusif, ces conventions démocratiques européennes devront respecter certaines caractéristiques

Tout d'abord, afin d'établir les débats sur une base commune et fondée sur les faits, un ensemble de documents de travail devraient être préparés, identiques pour chaque pays. Leur objectif serait de faire émerger un débat constructif sur une vision commune de l'Europe, couvrant les différents sujets qui peuvent être abordés au niveau européen : le changement climatique, les institutions, les migrations, les politiques économiques, etc. Ces documents incluraient des éléments sur :

- Les compétences qui ont déjà été transférées à l'UE sur ces sujets ;
- Les politiques en cours ou déjà mises en œuvre ;
- Les effets que ces politiques ont eues jusqu'à présent ;
- Les coûts qu'elles ont engendrés ;
- Des propositions sur la manière dont l'UE pourrait aller de l'avant dans le domaine concerné et ce que cela impliquerait.

Pour éviter le biais que seraient susceptibles d'avoir les institutions européennes, ces documents devraient être réalisés par des équipes d'experts ad hoc composées de ressortissants de différents Etats membres. Ces documents de travail devraient être publiés et rendus accessibles au public plusieurs mois avant le début des conventions.

Dans un second temps, des conventions démocratiques seraient organisées dans chaque pays. Les organiser aux niveaux nationaux et non au niveau européen est une

condition nécessaire au sentiment d'inclusion des populations. En même temps, cette démarche permet d'impliquer directement les gouvernements dans le processus.

Certaines modalités d'organisation de ces conventions devraient être laissées à la discrétion des Etats membres : la structure de chaque société varie d'un Etat à l'autre et il serait donc contreproductif d'imposer une approche descendante. En outre, cela permettrait aux gouvernements nationaux et aux populations de personnaliser ce projet.

Cependant, des directives seraient données pour rendre ces conventions aussi inclusives que possible :

- Elles seraient organisées par thématique sur une période relativement longue, allant de six mois à un an, et de façon à permettre à chaque sujet de bénéficier de suffisamment d'attention et de couverture médiatique ;
- Une partie du budget européen pourrait être utilisée pour contribuer à l'organisation de ces conventions ;
- Au niveau politique, elles devraient rassembler les dirigeants politiques, à la fois issus de la majorité gouvernementale et des différents partis d'opposition ; les élus régionaux et locaux devraient également être associés ;
- Un effort particulier devrait être fourni pour assurer une réelle représentation de tous les pans de la société civile. Ils pourraient par exemple comprendre : des syndicats, des associations représentatives, des délégués des étudiants, des think tanks, etc. Leur composition pourrait varier selon les sujets. En amont des réunions des conventions, ces représentants devraient recueillir les avis des groupes qu'ils incarnent ;
- Comme il est impossible de tenir des conventions permettant à chacun de participer et d'intervenir librement, les citoyens devraient être à même d'exprimer leurs opinions directement, par exemple par le biais de livres blancs ou d'autres mécanismes de démocraties participatives, utilisant notamment les réseaux sociaux (mais pas seulement, pour prendre en compte la fracture numérique, particulièrement importante dans certains pays) ;
- Chaque groupe thématique publierait à l'issue de la convention une déclaration commune explicitant les résultats des travaux des conventions nationales.

Par la suite, une fois que toutes les conventions nationales auraient eu lieu, une deuxième convention serait organisée, cette fois au niveau européen. Elle serait composée :

- De députés du Parlement européen ;
- De membres de la Commission européenne ;
- De trois représentants de chaque Etat membre : un député, une personne issue ou désignée par le gouvernement et un représentant de la société civile.

S'inspirant des documents rendus par les Etats membres, cette assemblée aurait pour objectif de concevoir un projet commun, identifiant les besoins et attentes des populations européennes vis-à-vis de l'UE : plus d'intégration, ou moins ? Une Europe à plusieurs vitesses ? Dotée de quels pouvoirs ? Avec quelles frontières ? Cette vision globale serait développée ensuite par thème.

Enfin, l'élaboration d'un nouveau traité ou la révision des traités existant pourrait être envisagée sur une base plus démocratique. Ainsi, les citoyens pourraient avoir une influence réelle sur la trajectoire que prendrait l'UE, par la création d'un véritable espace commun de discussion, menant éventuellement à la réorientation du projet européen sur de nouvelles bases communes.

Vous n'êtes pas d'accord avec les thèses exposées dans cette contribution ? Souhaitez-vous y réagir ?

Envoyez-nous vos idées à info@argothinktank.fr